



SALAIRES 2019 : 1 %

Présents : CFDT, CFTC, CGT, FO et SNAEC SO

1. Examen du compte rendu de la CPPNI du 17 octobre 2018

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Politique salariale :

a) Poursuite des négociations salariales

Chaque organisation syndicale de salariés fait ses propositions.

La CFDT demande que l'employeur prenne en charge à hauteur 80 % la complémentaire santé

La CGT demande une augmentation de 1,3 % de la valeur du point et pour la complémentaire santé une augmentation de 80 % voire plus.

La CFTC est d'accord avec la CGT.

FO revendique 3 % d'augmentation de la valeur du point. Nous nous opposons à la proposition de la CFDT, car elle ne couvre pas l'ensemble des salariés.

Le SNAEC SO nous annonce 1 %, donc la valeur du point sera à **54,60**.

Concernant la proposition CFDT, pour les employeurs une décision serait trop prématurée, mais ils n'y sont pas opposés. À étudier en 2019 pour 2020.

Le SNAEC SO entend les revendications, mais il n'y a pas de négociation.

b) Échanges sur les données nécessaires à la négociation salariale

Seules les organisations syndicales de salariés expriment leurs souhaits à l'Observatoire de la Branche.

FO rappelle ses demandes de données sexuées. Nous voulons également des données par emploi-repère en vue de la négociation sur la classification. FO demande que l'Observatoire évalue l'impact des mesures prises par la Commission Paritaire, par exemple : l'impact du financement des formations pour les moins qualifiés ; l'impact de la mise en place des jours de carence pour arrêt maladie sur la santé ou l'absentéisme...

Prochaine réunion, le 6 décembre 2018

Pour la délégation FO : Sylvie BECK, Muriel Gérard

Paris, le 22 novembre 2018

COMPTE-RENDU
CONVENTIONNEL
CPNNI ALISFA
21 NOVEMBRE 2018

COMMISSION
PARITAIRE
PERMANENTE
NEGOCIATION
INTERPRETATION

ALISFA

Ordre du jour :

1. Examen du compte rendu de la CPPNI du 17 octobre 2018
2. Politique salariale